

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 276

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Pauget, M. Cinieri, M. Le Fur et M. Brun

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 189, substituer au taux :

« 10 % »

le taux :

« 15 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation du financement récurrent des unités de recherche est une demande de l'ensemble de la communauté. L'objectif d'augmentation de 10% est loin d'être suffisant, alors que les dotations de nombreuses unités de recherche ne permettent même pas de couvrir leurs couts defonctionnement. C'est pourquoi, cet amendement propose un objectif d'augmentation de 15 % en lieu et place des 10 % proposés initialement.